TRIBUNAUX

Cour d'Assises du Nord

Audience du vendredi 13

ENCORE UN VITRIOLEUR

Arthur Vandermeulen, 22 ans, tisserand à Roubaix, après l'avoir empoignée par les cheveux, a versé du vitriol sur la figure de la femme Vandenbroucke, 20 ans; celle-ci a été atroccement brûlée. Mme Gayet, cabaretière, en voulant porter secours, a été éclaboussée par le liquide et très fortement brûlée au cou, au visage et au bras.

Vandermeulen est condamné à 3 ans de prison.

Une bande de cambrioleurs

Les accusés sont : Thorel Victor, 22 ans, né à Denain; Defaut Georges, 22 ans, né à Somain; Jouglet Jean-Baptiste, 20 ans, demeurant à Denain; Dromart Julienne, 42 ans, demeurant à Denain; Jouglet Léon, 22 ans, né à Denain.

L'affaire est inscrite au rôle pour deux jours; il n'y a pas moins de 47 témoins. Voici l'énumération succinte des méfaits commis :

Nuit du 5 au 6 décembre 1904, par Thorel, chez Mme veuve Fraudé, à Denain, vol de 2 à 300 francs de chaussures.

11-12 février 1905, Défaut et Thorel, à la Compagnie d'Anzin, 300 fr. de fil de cuivre.

30-31 août 1905, les mêmes, marchandises diverses chez M. Lemoine à Lourches.

31 août 1er septembre, Thorel et Defaut, liqueurs et divers objets chez M. Victor Amedée, cabaretier, à Denain.

Septembre 1905, Thorel et Defaut, liqueurs chez M. Dufour, à Haveluy.

15-16 septembre, Thorel et Defaut, 7 francs dans le tiroir du comptoir de l'estaminet Wauquier, à Hélesmes; 5 fr. et des liqueurs chez M. Jonas, cabaretier à Lourches.

17-18 septembre, Thorel et Defaut, tentative de vol avec escalade et effraction chez Mme Delplanel à Wavrechain.

18-19 septembre, Thorel et Defaut, objets divers chez Mme Dehaye, cabaretière à Saint-Amand et chez les époux Lerue.

29-30 septembre, Thorel et Defaut, deux montres chez M. Baudry à Denain.

5-6 octobre, Defaut, 100 francs, vêtements et comestibles chez M. Monard à Vicq.

30-31 novembre, J.-B. Jouglet, 60 francs de pièces de cuivre au magasin des mines d'Anzin; les objets ont été vendus par Defaut.

4-5 décembre, Jouglet, Defaut et Thorel, pièces de bronze dans le même magasin.

10-11 décembre, Defaut et Thorel, pièces de cuivre dans le même magasin.

20-21 décembre, Thorel et Defaut, 450 kilos de plomb chez M. Vilain, entrepreneur à Denain.

Décembre, Defaut et Thorel, 600 fr. de fil de cuivre aux établissements Cail, à Denain; 2 fr. 25 dans le comptoir de l'établissement Hubert à Denain; 500 fr. de pièces diverses dans les magasins aux briques de Denain.

24-25 décembre, Thorel et Defaut, 12 fils télégraphiques coupés sur les poteaux de la ligne de Denain à Lourches.

31 décembre 1904 1er janvier 1905, Thorel et Defaut, pièces de machine aux mines de Douchy.

6-10 février, Thorel et Defaut, objets divers à Escaudain.

14-15 février, Thorel et Defaut, 500 fr. de cuivre aux mines de Douchy à Lourches.

20-30 février, Thorel et Defaut, cuivre dans le chantier des mines de Douchy.

20-21 février, Thorel et Defaut, feuilles de zinc à l'église du Sacré-Cœur de Denain.

19-20 mars, Thorel, 100 fr. de marchandises chez Mme Leclercq, à Denain.

Mars, Defaut et X..., mesures en étain dans un cabaret inexploré.

10-11 juillet, Thorel et X..., 200 fr. de bronze chez M. Hondard, verrier à Denain.

16-17 juillet, Thorel et Defaut, une botte de sardines chez M. Dubois, de Denain.

21-22 août, Defaut, vêtements chez M. Buisset; Thorel et Fièvet qui l'accompagnaient ont été déjà condamnés pour ce méfait.

4-5 janvier, Defaut et Thorel, 200 mètres de fil de cuivre ligne du Nord près de Denain.

15-16 juillet, Defaut et Thorel, vol identique au précédent entre les gares de Lourches et Thiant.

7-8 avril, Defaut, Jouglet Léon et J.-B., Dromart Adolphine, 400 mètres de fils télégraphiques entre Lourches et Denain.

Les accusés reconnaissent tous les faits à l'exception de Léon Jouglet qui est d'ailleurs contredit par ses co-accusés.

Tous ces cambrioleurs ont subi de nombreuses condamnations.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 12 mars 1908

Présidence de M. MEUSY, vice-président

Vers Cayenne

Adolphe Batelle est un vieil habitué de la correctionnelle. Ses condamnations antérieures le rendent relégable. Le 27 février, à Emmerin, en compagnie d'un nommé Schreue, il fut chez une cabaretière, Mme Boutroy, où il vola un litre de rhum. Plus loin, il but, chez Mme Vandendoren, y mangea une omelette et voulut filer sans payer.

Le garde-champêtre vint pour l'arrêter, Batelle lança sans l'atteindre une bouteille dans sa direction.

Batelle est défendu par Me Lemaître. Il est condamné à trois mois de prison évitant ainsi la relégation.

Après boire

Un vieillard, Alphonse Snacque, avait, dans la nuit du 9 au 10 mars, fait la fête à Lille avec un jeune homme de 23 ans, Victor Catteau. Les deux individus faisant par être complètement ivres, Snacque particulièrement. Il fallut un fiacre pour le reconduire. A la porte de chez lui, Catteau fourra la main dans la poche du vieillard pour en retirer l'argent indispensable au paiement du cocher. C'était juste. Ce qui le fut moins, c'est que Catteau garda l'argent et déclara n'avoir rien trouvé dans les poches.

Quinze jours avec sursis.

Un honnête homme

S'il faut l'en croire, c'est Eugène Guilmant, 45 ans, agent d'assurances, à Lille, quinze ans de profession dans le professorat officiel, prétend-il. Son casier judiciaire prouve que son honnêteté n'est point tout à fait entière car il est émaillé déjà de plusieurs condamnations pour abus de confiance. Le prévenu semble, d'ailleurs un alcoolique. Il parle haut, fait de grands gestes, protestant de la pureté de ses intentions.

Il a fait souscrire une police d'assurances à un sieur Tellier. Celui-ci ne voyait jamais revenir son contrat régulièrement. La raison en était bien simple, Guilmant ayant conservé l'argent de la première prime. Tellier fait par porter plainte.

Deux mois de prison.

L'ivresse

Albert Alberty, 28 ans, employé de commerce à Lille, ayant bu le 15 février, fut pris d'un violent amour pour l'armée. Il alla trouver le sergent de garde à la caserne Négrier et voulut l'emmener boire un verre. Le sergent refusa tout naturellement. Mais alors Alberty se fâche et insulte le sous-officier « Crève de faim, pouilleux, remplis ».

Aujourd'hui Alberty regrette son acte et s'excuse. 100 fr. d'amende.

En famille

C'est une querelle de famille qui a eu lieu à Halluin le 17 février. Adolphe Dutoop et son frère Charles s'étant querellés avec leur autre frère Emile et leur sœur Marie, les battirent comme plâtre. Charles sortit même son couteau.

Adolphe Dutoop est condamné à deux amendes, l'une de 16 fr. pour les coups, l'autre de 5 fr. pour l'ivresse.

Charles par défaut est condamné à un mois pour le délit et 5 fr. pour l'ivresse.

Affaires diverses

Jules Abram a volé une poule chez un cultivateur de Wasquehal. Par défaut, un mois de prison.

25 fr. d'amende à Henri Meszy pour coups à Mouvaux, le 9 février.

Quinze jours à Alcide Blondel, 53 ans, pour mendicité à Pérenchies.

Par défaut, 25 fr. pour à Arthur Wydvot, pour coups à Saint-André.

Quinze jours à Louis Potier, pour vol d'une échelle à Wambrechies.

Audience du 13 mars 1908

Une habituée de la maison d'arrêt

Tellement habituée que le Président peut dire justement que c'est là son domicile habituel. Il s'agit de Ludovine Cooters, 20 ans, fleuriste. Elle sortait de prison au début de l'année et à peine sortie, elle n'est livrée de nombreux exploits.

Elle s'est présentée chez divers commerçants de Roubaix où, se disant envoyée par des personnes honorablement connues, elle se fit livrer des marchandises qui ne furent jamais payées. C'est ainsi que chez Mme Mercier, elle se fit livrer deux paires de caoutchouc, chez Mme Dereuer un chapeau. Elle se disait envoyée par M. Bouden. Chez Stein, chez Poucin, elle se fit livrer des bagues et un fume-cigares, prétendant être une demoiselle Dubar, demoiselle de magasin à Roubaix.

Après plaidoirie de Me Selosse, Ludovine Cooters est condamnée à un an de prison et vingt ans d'interdiction de séjour.

Le couteau

Dans la soirée du 2 au 3 février, Georges Cnudde, demeurant à Roubaix, rentrait chez lui, passant au coin de la rue de l'Alma, à Roubaix.

A cet endroit un individu se jeta sur lui et lui porta à la poitrine trois violents coups de couteau.

L'agresseur est un nommé Léon Christiaens, 25 ans, tisserand à Roubaix. Il a prétendu un moment que Cnudde avait été l'agresseur, mais le contraire a été prouvé. En fait Christiaens a fait le coup sans aucune raison.

Cnudde a eu le poumon perforé. Il a été très près de la mort.

Après plaidoirie de Me Brackers d'Hugo, Christiaens est condamné à 18 mois de prison.

L'escroquerie à la commission

Jules Demessine, 26 ans, était employé comme courtier au service de la Société Nationale d'incandescence par le gaz. Il devait fournir à la Société des contrats d'abonnements pour l'entretien des becs de gaz. Il touchait 1 fr. 25 par abonnement fourni. La commission était belle. Demessine ne s'en contenta point. Pour l'augmenter il présente simplement de faux abonnements ou des abonnements exagérés.

Cela ne lui suffit point encore. Il vendit la collection de becs qu'on lui avait confiée et empocha le produit.

Demessine est condamné à quatre mois de prison.

La Société d'incandescence, par l'organe de Me Duvillier, demandait 45 fr. 50 et l'autorisation de toucher des 45 fr. 50 sur 120 fr. envoyés par Demessine à la Société. En effet, la prévenu espérant empêcher ainsi les poursuites avait envoyé un mandat de cette importance à la Société.

La demande de Me Duvillier est accueillie en entier.

En route pour Cayenne

Joseph Merlin, 38 ans, et Jules Baudoin, 37 ans, sont deux individus qui ont volé une baladeuse à Lille au sieur Van Eecke.

Ils ont été arrêtés à Roubaix près de l'église Sainte-Elisabeth au moment où ils essayaient de vendre la baladeuse pour 5 fr. Les deux gaillards étaient complètement ivres.

Merlin est relégable. Il a même failli deux fois être relégué. Car depuis qu'il est relégable, il a deux fois été condamné à trois mois de prison.

Aussi malgré la plaidoirie de Me Duvillier, il ne l'évite pas cette fois, étant condamné ainsi que son camarade à trois mois et un jour de prison.

Un prévenu qui refuse le sursis !

Des prévenus qui demandent avec insistance le bénéfice du sursis, on en voit tous les jours.

Des prévenus qui n'en veulent pas, c'est infiniment rare. Tel est pourtant le cas de Victor Marcel, 18 ans, doreur en métaux sans domicile fixe. Marcel est poursuivi pour fraude. Il a été surpris le 10 mars, à trois heures après-midi, à la visite, croisade Merchier, à Wattrelos, porteur d'un ceinture comprenant 10 kilos de café vert.

Marcel s'est trouvé très bien en prison. Il n'avait point de travail et battait la misère. Il est maintenant nourri, chauffé et a l'espoir de gagner un peu d'argent. Il supplie donc qu'on ne lui donne pas le sursis.

Le Tribunal accueille favorablement sa requête. Il lui accorde (peut-on dire) six jours de prison et 500 fr. d'amende.

L'escroquerie à la poste

Jean Denezac, 49 ans, dit habiter Paris, rue Turbigo. Il s'est rendu coupable de la classique escroquerie au bon-poste. Il s'est fait délivrer dans un bureau de poste un bon-poste de vingt francs. Il le falsifia très habilement et en fit un bon-poste de 320 fr.

Il se rendit alors dans un autre bureau et demanda à toucher le bon-poste. L'employé était sur le point de payer, quand il observa que le bon n'était point tout à fait régulier. Il l'examina alors de plus près et découvrit la surcharge.

Denezac est condamné à 8 mois et 1 jour de prison.

Affaires diverses

— Louis Dupont, 33 ans, journalier à Haubourdin, dans la nuit du 9 au 10 mars, a introduit en fraude 30 kilos de café et 54 kilos de tabac. 24 jours de prison et 735 fr. d'amende.

— Le jeune Henri Damarey, 15 ans, marchand de quatre-saisons à Roubaix, stationnait dans la rue Pierre-Motte, avec une baladeuse chargée d'oignons et ce au mépris des arrêtés municipaux. Invité à circuler, il répondit à l'agent-Donse par le mot de Cambronne. Acquitté comme ayant agi sans discernement, le jeune homme est remis à ses parents.

— Arthur Isbled, 35 ans, deux amendes de 50 fr. et 5 fr. pour outrages et ivresse à Armentières.

— 15 jours à Adèle Guardienas, 45 ans, pour coups au sieur Descamps, à Lille.

— 20 fr. d'amende à Henri Dupraz, pour coups, à Mons-en-Barœul.

— 20 jours avec sursis à Marie Leblond, 27 ans, ouvrière à Lomme, qui a volé 3/4 de chocolat chez une épicière.

NOTRE-DAME DE LOURDES

Grande pièce religieuse

en 4 actes et 12 tableaux, pour jeunes gens.

L'ex. : 1 fr. 60. — Franco : 1 fr. 60

En vente à la Librairie de la Croix du Nord

1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

— LILLE —

JEU DE DAMES

Problème 323, par PAYETTE

Noirs : 11 pions.

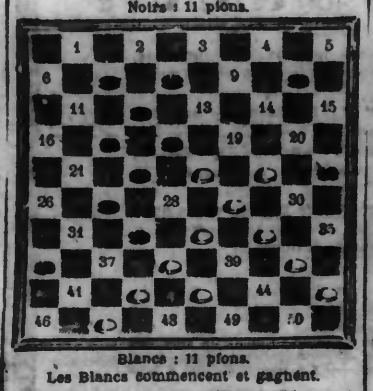

Blancs : 11 pions.

Les Blancs commencent et gagnent.

Un joli coup de talon d'Arthur Payette, à Montréal (*Patrie*, 1905, n° 280).

Problème 324, par DELAVAL

Noirs : 12 pions.

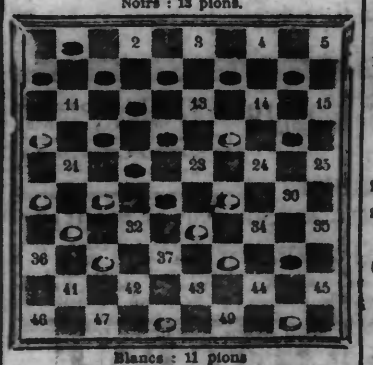

Blancs : 11 pions

Les Blancs commencent et gagnent.

Un problème inédit de L. Delaval, à Estaires.

Solution du problème 317.

Sur N. 41.46, les B. gagnent :

B. 23.18 — 33.28 — 42.37 — 49.44 ou 43.

N. 12.23 — 23.32 — 32.41.

Solution du problème 318.

B. 33.28 — 37.32 — 26.21 — 36.31 — 43.42 — 42.33 — 34.3 — 3.45.

N. 22.24 — 27.38 — 16.27 — 27.47 — 7.16 — 47.29 — 45.34.

Solution du problème 319.

B. 28.23 — 39.34 — 38.33 — 37.31 — 43.3 — 3.3.

N. 29.18 — 40.29 — 29.38 — 26.28 — 21.32.

REMARQUE. — Le pion 50 est inutile à la solution.

Solution du problème 320

B. 28.22 — 48.42 — 49.40 — 42.37 — 16.11 — 11.2 — 2.16 — 36.27 — 16.49.

N. 17.50 — 35.4[illegible] — 24.44 — 31.22 — 27.49 — 29.40 — 26.31 (a — 49.21.

a) Si 49.27, B. gagne par 16.49.

Solutions justes des problèmes

MM. Strudent, Lancien, Huby de Saint-Leu, Leman, B. à L.

Adresser toutes les solutions et communications à M. Paul, au Damier de Waremme, établissement Saint-Louis, 20, rue du Marché, où les joueurs se réunissent les dimanches, lundis et jeudis dans la soirée.

Variétés

LES DEUX ESPRITS

On s'imagine quelquefois qu'un savant exercé aux calculs, un homme versé dans l'algèbre, dans la géométrie, dans toutes les parties des mathématiques, doit avoir l'esprit du jeu de Dames à un degré supérieur ; on se trompe, ces deux esprits sont fort différents, si même ils ne sont pas contraires.

L'esprit géométrique, par exemple, est sans doute un esprit de calcul et de combinaison, mais d'une combinaison scrupuleuse et lente, qui examine, l'une après l'autre, toutes les parties de l'objet et qui les compare successivement entre elles, prenant garde de n'en omettre aucune et de les rapprocher par toutes leurs faces, en un mot, ne faisant à la fois qu'un pas et ayant soin de le bien assurer avant de passer au suivant.

L'esprit du jeu de Dames n'est pas cela ; c'est un esprit de combinaison du moment, qui embrasse d'un coup d'œil, et comme d'une manière vague, mais cependant sûre, un grand nombre de coups, dont quelques-uns peuvent lui échapper sans inconvénient, parce qu'il est moins assujetti à des règles, qu'il est une espèce d'instinct perfectionné par l'habitude.

D'ailleurs, le géomètre peut se donner tout le temps nécessaire pour résoudre ses problèmes ; il fait un effort, se repose, et repart de là avec de nouvelles forces.

Le joueur de Dames, au contraire, est obligé de résoudre ses problèmes sur le champ, et de faire dans un temps donné et très court (même en supposant un joueur long) tout l'usage possible de son esprit. Il ne serait donc pas surprenant qu'un grand algébriste, un grand géomètre, fussent des joueurs de Dames très médiocres.

Il faut en conclure qu'à ce jeu, comme à beaucoup d'autres choses, l'habitude prise de jeunesse, la pratique fréquente et bornée à un seul objet, la mémoire machinale des combinaisons fortifiée par l'exercice, et sans doute avec cela une disposition naturelle et particulière, un certain esprit qu'il faut appeler l'esprit du jeu, sont les sources de la science des jeux de combinaisons, et n'indiquent pas d'autres talents ni d'autres mérites dans le même homme.

(Manoury, 1767).

Récréations Mathématiques

VI. — Auto et Piéton, par Marie Dongieux. (*Echo de Paris*).

Une automobile part d'un point d'une piste circulaire, au moment où un piéton quitte son centre, se dirigeant suivant un rayon choisi de telle sorte qu'au moment où il arrive à la circonférence, il y rencontre l'automobile ayant déjà fait un ou plusieurs tours. La vitesse de l'auto est 88.040 mètres ; celle du piéton 4.580 mètres. Par un hasard singulier, si on considère la piste comme un immense cadran d'horloge où XII se trouve à la position initiale de l'auto, le point de rencontre des deux mobiles sur ce cadran indique exactement l'heure à laquelle ils se sont rencontrés. On voudrait connaître la grandeur de la piste et la durée du trajet.

DEUIL

Les personnes qui, par erreur, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part de l'Obit Solennel anniversaire qui sera célébré le lundi 16 mars 1908, à 11 h. en l'église Saint-Amand, à Bailleul pour le repos de l'âme de Monsieur

Emile-François-Ghislain-Hyacinthe

HID

Veuf de Dame Jeanne-Julie-Marie DELEMER

Manufacturier

Maire de la Ville de Bailleul

décédé à Bailleul le 4 mars 1907, dans sa 69e année, administré des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise, sont priées de considérer le présent avis comme une invitation à y assister.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 12 mars

Libau, v. all. Hans-Henniug, 697, dm. (darse 2 Ouest).

B.-Ayres, v.ang. Bellaura, 1784, dm. (darse 2 Ouest).

Bahia Blanca, vap. all. Santa-Cruz, 3130, dm. (quai de quarantaine).

Iquique, 4m. ang. Garnet-Hill, 2149, nitrate (quai de quarantaine).

du 13 mars

St-Nazaire, v. Ville-de-Bordeaux, 845, dm.

Bilbao, vap. St-Pierre, 571, mineral.

Londres, sl. ang. Autze, 58, bral.

Zigliel, van. suéd. Mauheim, 212, guano.

SORTIES du 12 mars

Nantes, vap. Charles, 470, dm.

Cardiff, v. norv. La Norvège, 1188, lège.

Newcastle, v. Auguste-Liffler, 1272, dm.

Bayonne, v. Flandre, 292, dm.

du 13 mars

Hull, vap. ang. Cito, 347, dm.

Sables-d'Olonne, goel. Louise, 80, phosphate.

Granville, goel. Ouolof, 69, phosphate.

Havre, goel. Gabrielle, 99, phosphate.

Sables-d'Olonne, goel. Jacques, 59, phosph.

Couaran, goel. Germaine, 121, mineral.

Havre, goel. Cantatrice, 97, nitrate.

Amsterdam, v. all. Cupido, 357, dm.

Cardiff, 3m. ital. Tigind, 1670, lest.

Havre, v. Euprate, 4423, dm.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Shields 11 mars, st. Drumiaring	Dunkerque
Copenhague 10, st. Kursk	id.
Fowey —, remorq. Flandre	id.
DEPARTS :	**ALLANT A :**
Newcastle 11 mars, st. Tosto	Dunkerque
Rosario 6, st. Antinous	St-Vincent pr. ord.
Montevidéo 8, st. Charterhouse	id.
Bahia-Blanca 11, st. Iddesleigh	R.-Uni ou Cont.
La Plata 2, st. Ethyl	St-Vincent
Falmouth 12, 3m. Iverna	Northshields
id. 3m. Criccieth-Castle	Anvers

PASSAGES. — St-Vincent (CV) 12, st. Ethelwolf, all. d'Iquique à Douvres pr ordres.

Tarifa 6, st. Suningdale, all. de Carthagène à Dunkerque.

St-Vincent (CV) 12, st. Zaanland, all. de B.-Ayres à Dunkerque.

Périm 11, st. Clan-Colquboun, all. de Bombay à Dunkerque et Hull.

AFFRETEMENTS. — St. Thor, de Norvège avec bois pour Dunkerque.

St. Eglantine, de Newcastle à Dunkerque.

MARCHÉS

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : 64.00 ... pain n° 1 : 61.00 ; n° 3 : ..00 ; Cuite 1er jet. 26.70 à ..00, 30.00 ..., 4.....

ALCOOLS. — 3/6 fin disp. 43.50 et 00,00.

DÉSINFECTION DES LOCAUX, LITERIES

Procédés Trillat-Formochlorol

Société des "PRODUITS ANIOS" Lille

L'Ami de l'Estomac c'est l'Elixir Faustinus

POURQUOI ? Parce que l'Elixir Faustinus soulage immédiatement et guérit toujours tous les maux d'estomac

Le flacon : 3 fr. 50 dans toutes les Pharmacies

Dépôt général : Pharmacie LEMANOMT, à Tourcoing, qui envoie, contre remboursement, trois flacons pour 11 fr ou six flacons pour 20 fr. franco.

Paris, 13 mars.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — La vente est toujours active en disponible. Les cours sont bien tenus, mais sans changement.

On cote à Paris en disponible, les 100 kilos par wagon complet et suivant marques aux usines :

En cartons de 5 kil. rangés	62 50	à	63 ..
» 1 kil.	64 ..		64 50
En caisses de 50 à 60 kil.	63 ..		63 50
» 25 à 30 kil.	63 50		64 ..
» 10 kil.	64 ..		64 50
Raffinades pains	60 ..		60 50

Pour les cours de province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagons ou sur bateau, les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 32.50 à .. fr. ; pains, 31.50 à .....

PRODUITS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Grands déchets	en sacs	18 ..	à 20 ..
Irrégaliers		58 ..	59 ..
Petits déchets		57 50	18 50
Sucreses poudre		57 50	58 ..
Semoules (suivant finesse)		60 ..	00 0
Glaces		60 ..	61 ..
Cristallisés extra nequitté		57 ..	57 50
— en poudre		58 ..	58 50

Grand enthousiasme à Lille

Il n'est pas de mots pour dépeindre l'enthousiasme de tous ceux qui sont soulagés et guéris par les Pilules Foster pour les Reins. Tout ce journal ne suffirait pas à publier toutes les attestations ; c'est que le mal de reins est universel et jusqu'à présent tous les traitements connus restaient presque toujours inefficaces. M. G. Vanderstraelen, rue du Vieux-Faubourg (cour des Elites, 5), Lille, nous dit : « Depuis quatre ans je souffrais de différents malaises qui, d'après les médecins consultés, étaient les symptômes de l'albuminerie. Mes urines étaient troubles et laissaient un dépôt contenant de l'albumine. Un mal de reins très douloureux me tourmentait sans cesse ; gênant tous mes mouvements, il m'empêchait surtout de me baisser et je n'y parvenais qu'après de grands efforts, de même que je ne pouvais sans souffrir me retourner dans mon lit. Mes nuits étaient mauvaises, je ne trouvais ni sommeil ni repos. Mon appétit n'était pas fameux, je mangeais à peine et j'avais les pieds et les chevilles enflés.

Cet état m'inquiétait beaucoup et je ne savais plus que faire lorsque j'entendis parler des Pilules Foster pour les Reins, vendues à la Pharmacie Leclercq, 16, Grand'Place, Lille. Une amélioration très appréciable se produisit dès les premiers jours du traitement ; après une seule boîte je fus beaucoup mieux et maintenant, ayant continué le remède, je me sens tout à fait soulagé. Par reconnaissance je recommanderai ces bienfaisantes pilules qui m'ont si rapidement soulagé à tous ceux qui pourraient souffrir des reins. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. » On trouve les Pilules Foster (marque originale) chez tous les pharmaciens, 3.50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat : Spécialités Foster, H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez la véritable boîte avec la signature « James Foster » et refusez toute imitation ou substitution. 16

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Banque)

40, rue de la Gare, ROUBAIX

1, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING

Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons. — Service de coffre-forts

Par les

TEMPS FROIDS & HUMIDES

ne consommez d'autre apéritif que le

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.

C'EST L'APÉRITIF D'HIVER

par excellence

recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.

Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette.

BANYULS-TRILLES

BANQUE DU NORD ET DES FLANDRES

A. & L. PALLIEZ, Adm.-Dr

LILLE — LILLE

103, rue Nationale. — 39, rue Faidherbe

AMIENS. — *3, rue des Trois-Cailloux.*

CAMBRAI. — *5, rue de la Porte-Robert.*

DOUAI. — *25, place du Barlet.*

ARRAS. — *57, rue Saint-Aubert.*

ORDRES DE BOURSE

CHARBONNAGES AU TARIF OFFICIEL

RENSEIGNEMENTS GRATUITS

Paiement sans frais de tous coupons même quinze jours avant leur échéance

GARDE DE TITRES

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Organe hebdomadaire : *Echo des Charbonnages.* — Abonnements : Nord et limitrophes, 3 fr. par an ; Autres départements, 4 fr. ; Etranger, 5 fr.

DRAGÉES DE SANTÉ DUBUS

Un Remède qui ne compte que des Succès, car il est Souverain dans les affections de l'Estomac, des Reins, dans la Constipation et tous les malaises, Maux de Tête, Bourdonnements, Echauffements, Aigreurs, etc., etc. qui en découlent.

Le seul Laxatif qui ne donne jamais de coliques.

Un traitement que l'on suit sans cesser ses occupations et qui ne coûte presque rien, puisque le prix de la boîte de 100 Dragées n'est que de

1.50 *dans toutes les Pharmacies* (**1.60** *franco contre timbres ou mandat postal*)

Un médicament facile à absorber, ce qui a sa valeur, et qui a fait ses preuves dans tous les pays. Son efficacité lui a valu les plus hautes récompenses aux Expositions. — Il est envoyé sur demande une notice avec des attestations émanant de malades guéris

Exigez la bande de garantie avec le nom J. DUBUS. — Dépôt général : Ancienne Pharmacie BLEZENNE, rue des Arts, 7, LILLE.

BOURSE DE LILLE

DU 13 MARS 1908

Dernière journée		Cours précéd.	Cours de jour
	CHARBONNAGES		
1 janv. 07	Albi	1040 ..	.... ..
31 déc. 06	Aniche	1349 ..	1340 ..
2 janv. 07	Anzin	6500 ..	.... ..
15 nov. 06	Bully-Grenay	4780 ..	4790 ..
— — 1/50		9 ..	95 25
1er déc. 0	Blanzy	1510 ..	.... ..
	Bois-d'Avroy (ex div.)	870 ..	874 ..
16 févr. 07	Bruay (30e)	87 75	87 75
1 juillet 06	Campagnac	116 ..	116 ..
1 mars 07	Carvin (cinquièmes)	465 ..	465 ..
3 mars 07	Carvin (entiers)	2005 ..	2001 ..
Origine	La Clarence	207 ..	207 ..
1 mars 07	Courrières	2535 ..	2570 ..
Origine	Crespin (lit. verte)	65 50	71 ..
1 déc. 06	Douchy	955 ..	.... ..
1 mai 07	Dourges (100e)	800 ..	800 ..
1 mai 07	Dourges (act. ent.)	.... ..	.... ..
3 oct. 06	Drocourt 1400	4 00 ..	.... ..
1 oct. 06	Drocourt (100e)	45 ..	.... ..
11 déc. 06	Escarpelle	910 ..	910 ..
2 janv. 07	Ferfay	1750 ..	1780 ..
Origine	Ferques	26 ..	.... ..
Coup. jeti	Flines-les-Raches	67 50	67 50
31 mars 07	Lens (entier p.)	8[illegible]	827 ..
31 mars 0	Lens (1/10)	82 50	82 75
1 mai 07	Lièvin	4100 ..	4100 ..
1 mai 07	Lièvin (100e)	140 ..	134 25
15 juin 07	Ligny-les Aire	615 ..	1 ..
Origine	Marles 80 0/0	2 0 ..	2 05 ..
15 juin 06	Marles 70 0/0	[illegible]	2000 ..
3 janv. 07	Marles 1/20e	134 ..	134 ..
2 janv. 07	Meurchin (1/20e)	2740 ..	2[illegible] ..
31 févr. 07	Meurchin (act. ent.)	1800 ..	.... ..
28 févr. 07	Nord d'Alais	.. ..	250 ..
10 janv. 07	Ostricourt	300 ..	.... ..
1 juillet 06	Thivencelles	800 ..	801 ..
15 nov. 06	Vicoigne (act.)	150 ..	1900 ..
—	10e	190 25	191 50
	BANQUES (Lillois)		
	Crédit du Nord	615 ..	.... ..
	Verley Descrolz	19 1 ..	.... ..
	Devilder et Cie	1115 ..	.... ..
	VALEURS DIVERSES		
	Gaz de Wasquehal	5 5 ..	... ..
	Rosières	[illegible]	... ..
	St-Sauveur-Arras	275 50	... ..
	Biache Saint-Vaast	2410 ..	.... ..
	Denain-Anzin	[illegible]	.... ..
	Forges St-Amand	450 ..	.... ..
	Scaville		

Coupons détachés

1er mars. — Etablissement Gratry, coupon n° 11, net 60 francs.

10 mars. — Agence Financière, net 1 franc.

Coupons annoncés

31 mars. — Lens sect., coupon n° 7, brut [illegible], nom. 19,20, port 18 40 ; Lens 1/10e, coup. n° 7, brut 2, net nom 1 92 port 1,84.

1er avril. La Départementale Electrique (actions ordinaires) coupon n° 4 : brut 5; net 4,[illegible].

La Départementale Electrique (actions privilégiées) coupon n° 1 : brut 4,375; net 4,20.

Aubrives et Villerupt c. n° 13 : brut 20 fr., net, port. 19,20

BOURSE DE LONDRES

13 mars 1908	Cours précédent	Ouverture
Consolidés	87 1/4	87 1/4
Extérieure	93 1/2	93 1/2
Turc (série D)	95 1/2	95 1/2
Banque ottomane	16 1/4	16 1/4
Rio-Tinto	60 15/16	61 3/4
Consolidés Goldfield	2 13/16	2 3/4
East Rand	3 1/4	3 1/4
Rand Mines	4 15/16	4 29/32
Chartered	0 12/0	0 12/0
Robinson Gold	6 /.	6 /.

BOURSE de BRUXELLES

Pour répondre aux désirs de nos lecteurs, nous donnons, pour la « Bourse de Bruxelles » les cours d'ouverture et les cours de clôture. Pour avoir les cours exact nos lecteurs n'auront qu'à faire la moyenne lorsqu'il y a lieu.

13 MARS 1908

Dernière journée	FONDS D'ÉTAT PROVINCES, VILLES	Ouverture	Clôture
	Rente belge	— —	— —
	Belgique 1903, 2 1/2 %	— —	100 —
	Anvers 1887 2 1/2 %	— —	99 75
	— 1906, 2 %	— —	98 10
	Gand, 2 %	— —	90 50
	Liège 1905, 2 %	— —	88 —
	— 1907, 2 %	94 25	94 75
	— 1905, 2 %	— —	79 60
	Congo, lots	— —	— —
	CHARBONNAGES		
2 mars 1907	Ancrœur	— —	2301 —
30 sept. 19[illegible]	Anderlues	110 —	110 —
1 avril 1907	Bernissart	600 —	595 —
id.	Bois d'Avroy	020 —	1[illegible] —
2 nov. 190[illegible]	B.-E. à Lambusart	— —	720 —
17 oct. 19[illegible]	Borinage Central	— —	— —
16 avril 19[illegible]	Charbon. belge	— —	— —
1 mai 190[illegible]	Chevalière à Dour	1[illegible] —	1735 —
1 mai 19[illegible]	Forstembert	— —	45 —
	[illegible]	[illegible]	49 —
1 mai 19[illegible]	Concorde	— —	1975 —
1 avril 19[illegible]	Bouchat de Flénu	94 50	185 —
1 mai 1907	Sourcelles (Nord)	570 —	985 —
1 aout 19[illegible]	Espérance, B.-F.	— —	— —
2 mai 19[illegible]	Fontaine Lévêque	1110 —	1150 —
14 avril 19[illegible]	Houffre	1880 —	1470 —
17 nov. 190[illegible]	Grand Buisson	— —	— —
31 déc. 190[illegible]	G. Mach. à Dour	— —	— —
15 mars 1907	Grand Mambourg	— —	335 —
	Haine St-Pierre	91 —	90 —
30 mai 1907	Ham-sur-Sambre	7[illegible] —	71[illegible] 50
1 mai 190[illegible]	Hasard	— —	3[illegible] —
5 oct. 190[illegible]	Horloz	2115 —	100 —
3 avril 1907	Hornu et Wasmes	— —	1[illegible] —
2 nov. 190[illegible]	H. Unies de Charl.	508 —	507 50
2 avril 19[illegible]	Kessales	— —	— —
11 oct. 1907	La Haye	1015 —	1017 —
15 avril 19[illegible]	La Louvière Sart	4[illegible] —	348 —
2 avril 190[illegible]	Levant du Flénu	— —	3450 —
1 avril 190[illegible]	Marchienne	— —	— —
1 févr. 190[illegible]	Marémont	— —	— —
2 nov. 190[illegible]	Noël Sart Culpart	2[illegible] 0	2[illegible] —
3 juin